

2021

Rapport Annuel



● ABERGEMENT-DE-VAREY ● AMBÉRIEU-EN-BUGEY ● AMBRONAY ● AMBUTRIX ● CHÂTEAU-GAILLARD ● DOUVRES ●
● ST DENIS-EN-BUGEY ● ST RAMBERT-EN-BUGEY ● TORCIEU ●

STEASA

**SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX
D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION**

Systeme d'assainissement des filtres plantés de roseaux
du Mont de l'Ange

Conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015

1. Le territoire	2
2. Mont de l'Ange	3
2.1. Un peu d'histoire	4
2.2. Les caractéristiques principales du système	4
2.3. Le fonctionnement du réseau	4
2.4. Les déversoirs d'orage	4
2.5. Les incidents remarquables sur le réseau	5
2.6. Contrôles de branchements	5
2.7. Urbanisme – PFAC	5
2.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Mont de l'Ange	5
2.9. Les sous-produits d'assainissement	6
2.10. La consommation électrique	6
2.11. La maintenance, suivi et réparation	6
2.12. Les coûts de fonctionnement	7
2.13. Faits marquants et projets d'améliorations	7
2.14. Conclusion	7

1. Le territoire

Le Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de son Agglomération (STEASA) est un Établissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) à compétence unique regroupant 9 Communes dont Torcieu.

La commune comporte une station à filtres plantés de roseaux, celle du Mont de l'Ange.



2. Mont de l'Ange



2.1. Un peu d'histoire

La station de type filtres plantés de roseaux a été réceptionnée en Octobre 2014. Elle est située sur la commune de Mont de l'Ange.

L'ensemble des effluents étaient auparavant rejetés au milieu naturel via le thalweg où l'actuelle STEP a été réalisée.



2.2. Les caractéristiques principales du système

Données théoriques de la station du hameau de Mont de l'Ange :

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Réception	Octobre 2014
Maître d'ouvrage	STEASA
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux à un étage
Capacité nominale	80 EH
Débit de référence	13 m ³ /j
DBO ₅ théorique	4.8 kg/j
Milieu récepteur	Fossé d'infiltration 25m en aval de la STEP

2.3. Le fonctionnement du réseau

• Le réseau en quelques chiffres

Le réseau d'assainissement de la station de Mont de l'Ange, c'est :

- 179 m de réseaux séparatif
- 745 m de réseaux unitaires
- 2 déversoirs d'orage
- 25 abonnés

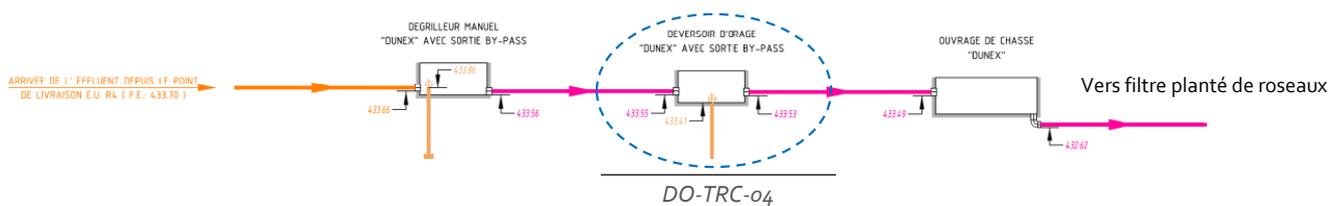
• Les rejets industriels

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

2.4. Les déversoirs d'orage

Le réseau d'assainissement est équipé de deux déversoirs d'orage :

- DO-TRC-04 situé entre le dégrilleur et l'ouvrage de bâchée de la STEP de Mont de l'Ange. Voir schéma ci-dessous. Le DO est visité toutes les semaines lors du passage du technicien sur la station.



- DO-TRC-05 situé sur le réseau, environ 100m en amont de la station. Voir photo ci-contre.

Ce déversoir ne déverse que très peu compte tenu du réglage de la hauteur de déversement.



Lame déversante du DO-TRC-05



Positionnement du DO-TRC-05

Le déversoir a fait l'objet d'une visite en 2021 par temps sec, aucun débordement n'a été constaté.

2.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

2.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA a effectué deux contrôles de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens.

2.7. Urbanisme – PFAC

• Urbanisme

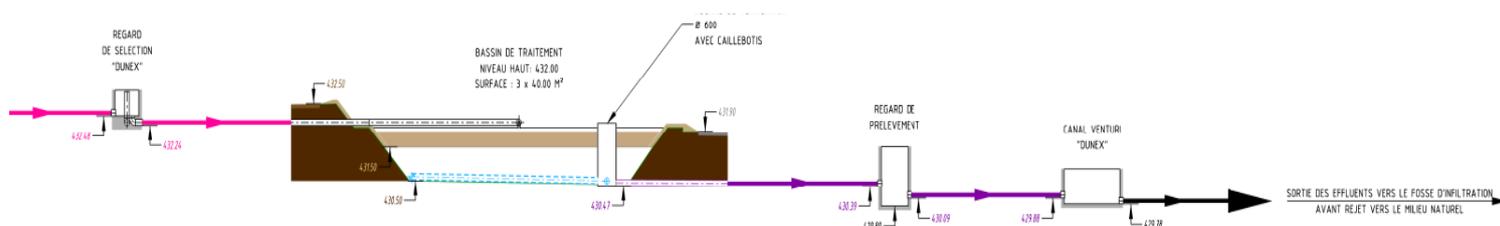
En 2021, le STEASA, n'a traité aucun permis de construire sur ce bassin.

• PFAC

En 2021, le STEASA n'a établi aucune PFAC sur le hameau de Mont de l'Ange.

2.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Mont de l'Ange

Le profil hydraulique de la station



• Les Volumes en entrée de station

Les volumes arrivant en entrée de station sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021
Nombre de bâchées	4067	Problème de compteur Volumés incohérents En cours de réparation	3600
Volume d'une bâche	0.8 m ³		0.8 m ³
Volumés en entrée de station	3253.6 m ³		2800 m ³

- **Le By-Pass**

La station du hameau de Mont de l'Ange dispose de deux By-pass. Le premier se situe au niveau du dégrilleur et le second se trouve après le dégrilleur, juste avant l'ouvrage de bâchée.

Le STEASA a réaménagé le By-Pass amont avant le dégrilleur afin de rehausser la cote de déversement (voir photo ci-contre)

Le déversement principal en tête de station est donc assuré après dégrillage.



By-Pass avant le dégrilleur

- **Performances et rendements**

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO₅, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous les 2 ans. Le bilan 24 heures a été réalisé, du 22 au 23 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement.

La station est conforme en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé au cours de l'année 2022.

2.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station de Mont de l'Ange, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.

La station de Mont de l'Ange ayant été réalisée en 2014, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

2.10. La consommation électrique

Pas de consommation électrique pour cette station.

2.11. La maintenance, suivi et réparation

- **Le suivi de l'exploitation de la station**

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à e

- nettoyage du dégrilleur
- rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux
- nettoyage de l'ouvrage de bâchées
- observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station
- relève du compteur de bâchées
- enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

- **Les incidents remarquables sur la station**

Aucun incident n'est survenu sur le bassin de Mont de l'Ange

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	100 €
Faucardage des roseaux	1	120 €
TOTAL		220 €

- **Curages des ouvrages**

Les ouvrages de bûchées ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'interventions	Prix unitaire HT	Montant facture HT
Curage bûchée	3	49.254 €	147.762 €
Curage dégrilleur	2	49.254 €	98.508 €
TOTAL			246.27 €

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau de Mont de l'Ange.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021.

2.12. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	1518 €
Entreprise AQUALTER	0 €
Entreprise SFR	0 €
ERDF	0 €
Entreprise TERIDEAL	220 €
Entreprise BIAJOUX	246.27 €
Réalisation du bilan 24h (Réalités Environnement)	0 €
Total des dépenses	1984,27 €

2.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Aucun travaux n'a été effectué sur le bassin de Mont de l'Ange

- **Projets d'amélioration**

L'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

2.14. Conclusion

En ce qui concerne le réseau, le principal objectif est de limiter le rejet des eaux pluviales vers la station. À cet effet, l'information doit inciter les usagers au raccordement des eaux usées et les sensibiliser à la déconnexion des eaux pluviales.

La station de Mont de l'ange est une station qui fonctionne très bien, demande peu d'intervention de maintenance et de réparation, et ne consomme pas d'énergie.